

Création d'une SCEA

Documents constitutifs du dossier :

Statuts de la société

Document fondamental définissant les règles de fonctionnement de la SCEA, les droits et obligations des associés

Justificatif de domiciliation

Document attestant de l'adresse du siège social de la SCEA

Pièces d'identité des associés

Copies des documents d'identité de tous les associés, personnes physiques et représentants des personnes morales

Attestation de dépôt du capital

Preuve du versement des apports en numéraire sur un compte bancaire dédié

Déclaration des bénéficiaires effectifs

Formulaire identifiant les personnes physiques qui contrôlent in fine la société

Attestation MSA

Justificatif d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole pour les exploitants

Les étapes à suivre :

ETAPE 1



Rédaction des statuts

ETAPE 2



Choix du siège social

ETAPE 3



Ouverture d'un compte bancaire

ETAPE 4



Assemblée constitutive

ETAPE 5



Enregistrement des statuts

ETAPE 6



Publication d'un avis de constitution

ETAPE 7



Immatriculation au Registre de l'agriculture

ETAPE 8



Affiliation à la MSA

AVANTAGES

FLEXIBILITÉ DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

Possibilité d'associer des exploitants et des investisseurs non agriculteurs

PAS DE CAPITAL MINIMAL

Requis pour la création

LIBERTÉ STATUTAIRE IMPORTANTE

Les associés peuvent organiser le fonctionnement de la société selon leurs besoins

ADAPTÉE AUX GRANDES EXPLOITATIONS

Et aux projets nécessitant des investissements importants

FACILITE LA TRANSMISSION

De l'exploitation et l'installation progressive de jeunes agriculteurs

INCONVENIENTS

RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE DES ASSOCIÉS

Ils sont tenus des dettes sociales sur leur patrimoine personnel

RÉGIME FISCAL PARFOIS MOINS AVANTAGEUX

Que d'autres formes sociétaires agricoles comme le GAEC

COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE

Nécessite une gestion rigoureuse et peut impliquer des coûts de fonctionnement plus élevés

RISQUE DE CONFLITS ENTRE ASSOCIÉS

En l'absence de règles clairement définies dans les statuts